



République Française

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :

**Jeudi 29 janvier 2026 à 20 heures 45
en salle du Conseil Municipal**

La séance sera diffusée sur Internet en direct

Pour suivre le conseil municipal en direct :

rendez-vous le **jeudi 29 janvier 2026 à 20h45** sur
la page d'accueil du site internet
de la ville <https://marolles-en-hurepoix.fr/>
puis cliquez sur :

« Conseil municipal du 29 janvier : suivre le direct »

ORDRE DU JOUR

1. Débat d'Orientations Budgétaires.
2. Approbation de la nouvelle charte des bénévoles en lecture publique.
3. Convention de versement de l'accompagnement financier attribué aux communes au titre des compétences obligatoires en matière d'accueil du jeune enfant.
4. Compte-rendu des actes effectués par le maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
5. Compte-rendu de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et des différents syndicats.
6. Questions diverses.

Marolles-en-Hurepoix,
Le 23 janvier 2026

Georges JOUBERT,
Maire

